

Sujet : [INTERNET] Borcq-Airvault : demande de suspension de l'EP

De : Jean-Michel PASSERAULT

Date : 19/01/2024 15:28

Pour : pref-contact-enquetespubliques@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Le projet Borcq-Airvault présente des enjeux Outarde. Le CNPN a émis un avis défavorable à la demande de dérogation Destruction Espèces Protégées.

Dans sa note à l'attention du public relative à la procédure en cours de demande de dérogation « espèces protégées » et à la consultation du public (non datée !), le porteur de projet nous indique :

"(...) le porteur de projet déposera prochainement une nouvelle demande de dérogation intégrant les remarques émises par le CNPN. Dans le cadre de cette future demande et conformément à l'article L. 123-19-6 du Code de l'environnement, une consultation du public sera organisée afin que les administrés puissent prendre connaissance de l'ensemble de ce dossier de demande."

Il ajoute :

" Cette consultation du public sera faite indépendamment de l'enquête publique en cours du 02/01/2024 au 02/02/2024, relative quant à elle à la demande de permis de construire du parc photovoltaïque."

L'enquête publique en cours concerne donc un dossier incomplet, sur un des enjeux majeurs du projet concernant la biodiversité. Pour permettre une information complète et sérieuse, **il serait indispensable de suspendre l'enquête publique pour intégrer les nouveaux éléments concernant la deuxième demande de dérogation.**

Sauf erreur de ma part cette suspension peut être à votre initiative.

Bien cordialement,

Jean-Michel Passerault

Administrateur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres